

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 8 août 2025

08.2025-02	<u>INFORMATIQUE</u> Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « renouvellement de la maintenance et de l'hébergement de l'espace usager »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de renouveler l'hébergement, la maintenance et l'assistance technique pour l'espace usager de Clisson Sèvre Maine Agglo,

Considérant les compétences déjà acquises par les agents de la collectivité sur la solution informatique,

Considérant que la société ENTR'OUVERT dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée.

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat avec la société ENTR'OUVERT, sise 169 rue du château, 75014 PARIS pour le renouvellement de la maintenance et l'hébergement de l'espace usager de Clisson Sèvre Maine Agglo pour un montant de 9 182,55 € HT soit 11 019,06 € TTC, pour une durée de 1 (un) an,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.
« Pour extrait conforme au registre »